



## Choix du tribunal

-----  
Par pczt

Bonjour,

J'ai reçu une convocation au tribunal pour une affaire de garde avec un de nos enfants. Cependant, Monsieur habite à 600km de moi et la convocation est au tribunal de son département.

Au jour d'aujourd'hui, le dernier jugement indique que j'ai la garde des 2 enfants. Cependant, ma fille qui a 16 ans et partie chez son père pour faire des stages et poursuivre ses études. Il en demande du coup la garde.

Est-ce normal d'être convoqué chez lui sachant qu'actuellement il n'y a pas eu de changement de résidence officielle effectuée pour ma fille? Il me semblait que toute convocation se passaient au tribunal de la résidence du jugement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le tribunal compétent est celui de la résidence des enfants.

Si votre fille habite chez son père et que vous n'avez pas exigé qu'elle revienne vivre chez vous selon le jugement, c'est la conséquence directe.

Consultez un avocat pour vérifier, et aussi pour préparer la nouvelle procédure.

-----  
Par pczt

J'étais contre ce départ bien sûr mais pour le bien de ma fille, je l'ai laissée y aller. J'aurais peut-être dû aller voir un avocat à ce moment là.

Je vous remercie, je vais faire appel à un avocat.

Bien cordialement